

Image not found or type unknown



DISSOLUTION DE LOTISSEMENT

Par **ISOLETTE**, le **02/11/2008** à **18:47**

Depuis l'acquisition en 2001 d'un lot dans un lotissement en comportant 8, aucune assemblée générale n'a été organisée par les membres de l'association syndicale.

Rien n'est décidé ou fait pour le lotissement.

Est-il possible d'obtenir la dissolution du lotissement ?

Quelle majorité est-elle requise pour cette dissolution ?

Merci.

AJ